

Pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses Connaissances et leviers d'action

JOURNEE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ECHANGES

Le lundi 12 mai 2014 à Lyon (6^{ème})

Contexte :

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides...) constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique.

Les réseaux de suivi qualité font état de la présence de nombreuses substances chimiques dans les eaux de surface, les eaux souterraines ainsi que dans les sédiments.

À l'échelle des bassins versants, les gestionnaires ont des objectifs à atteindre en matière de lutte contre ces pollutions. La stratégie d'action passe en général par l'identification des molécules nécessitant une action ciblée, la recherche des sources de pollution et la mise en place d'actions visant à les réduire voire à les supprimer.

Objectifs :

- ✓ Améliorer les connaissances sur les substances dangereuses dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les sédiments.
- ✓ Présenter les réseaux de mesure existants et les outils qui peuvent être mobilisés par les gestionnaires pour faire un état des lieux sur leur bassin versant
- ✓ Présenter des retours d'expérience visant à mieux connaître les polluants et à lutter contre.

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques et des syndicats des eaux, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNEE

09h00

Accueil des participants

09:30 Contamination des milieux aquatiques par les substances dangereuses : de quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce qu'une substance polluante et quelles sont les raisons de sa dangerosité pour les milieux aquatiques ? Après un rappel de ces notions de base, l'Agence de l'Eau détaillera les mesures prévues dans le SDAGE pour lutter contre ces pollutions, et leur mise en œuvre au travers du programme « Sauvons l'eau ».

Thomas PELTE - Agence de l'Eau RM&C

10:30 Evolution réglementaire de la prise en compte de la pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses

Comment les micropolluants ont-ils été appréhendés dans la réglementation au cours des dernières années

Geneviève GOLASZEWSKI- DREAL Rhône-Alpes

11:15 Retour d'expérience sur les suivis RSDE à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée

Présentation des outils de l'Agence de l'Eau pour lutter contre les pollutions. Bilan de la mise en œuvre des premières campagnes de suivi RSDE à l'échelle des stations d'épuration et des sites industriels du bassin Rhône Méditerranée.

Céline LAGARRIGUE - Agence de l'Eau RM&C

12h00

Déjeuner

14:00 Un exemple d'opération collective pour l'atteinte du « bon état » des eaux des bassins versants du Beaujolais.

L'Agglomération Villefranche Beaujolais, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, la Chambre des Métiers du Rhône, la CCI du Beaujolais et l'Agence de l'Eau RM&C se sont associés autour d'une opération collective pour réduire les pollutions par les micropolluants sur les rivières de l'agglomération. Ces actions s'organisent autour de la réduction des rejets d'eaux usées des industries et des collectivités, et sur l'amélioration des connaissances de la qualité des milieux aquatiques récepteurs.

Gaël LORINI - Villefranche Beaujolais Agglomération

Grégoire THEVENET - Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

15:00 L'identification, le suivi et la résorption des pollutions par les substances dangereuses dans le cadre du SAGE Drac-Romanche

La qualité de l'eau, notamment sur la partie aval du bassin versant Drac-Romanche, est affectée par la présence de substances dangereuses. Cette qualité a un impact sur les milieux naturels et sur certains usages. Dès l'élaboration du SAGE en 2003, il a été nécessaire de définir les substances devant faire l'objet d'un effort prioritaire.

Aurélie CAMPOY - Secrétariat de la CLE Drac Romanche

16:00

Fin de journée

LA POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES

12 mai 2014 - LYON (6^{EME})

Bulletin d'inscription à retourner avant le 07 mai

À l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble - ou par fax : 09 55 07 64 75
ou par mél : arra@riviererhonealpes.org

Je participe à la journée du 12 mai 2014 à Lyon (6^{ème})

MES COORDONNEES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

COORDONNEES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui non

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

TARIFS INSCRIPTION JOURNÉE

Au titre des frais d'organisation : café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions
TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 100€

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée.

ADHESION 2014

L'adhésion à l'association Rivière Rhône Alpes permet de participer à des événements réservés aux adhérents, de bénéficier de tarifs préférentiels lors des manifestations, d'être informé des activités de l'association et de les orienter en fonction de vos attentes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Recherche d'emploi 15 €
Personne salariée 40 €
Personne morale 1 à 4 salariés 300 €
Personne morale 5 à 9 salariés 400 €
Personne morale > 10 salariés 500 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de Rivière Rhône Alpes ou d'un bon de commande administratif à : Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
Crédit Coopératif	42559	00016	41020031597	49
IBAN : FR76 4255 9000 1641 0200 3159 749			BIC : CCOPFRPPXXX	

Rivière Rhône Alpes est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

Questionnaire

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....